CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E91551** **VALABLE JUSQU'AU** **25/01/2027**

ÉDITÉ LE 20/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 514747898

Siret : 514 747 898 00013

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 39 5224

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 178273131 L 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 178273131 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/12/2025

Raison sociale : ENERCLEAN ENR

5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON

Téléphone : 01 30 15 78 15 **Fax :** 01 30 15 78 63

Portable : 06 87 10 51 13

Responsabilité légale :
BRUN PASCAL LAURENT CO-GÉRANT / GARAULT ERIC GÉRANT

Site Internet : http://www.enerclean.fr

E-mail : egarault@enerclean.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 870 250 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
	Cette entreprise est qualifiée, consultez le certificat RGE		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 16:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E91551** **VALABLE JUSQU'AU** **25/01/2027**

ÉDITÉ LE **20/10/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2009
Forme juridique : SARL
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 514747898

Siret : **514 747 898 00013**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 39 5224

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 178273131 L 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 178273131 L 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/12/2025

Raison sociale : **ENERCLEAN ENR**

5 RUE DU CHANT DES OISEAUX
78360 MONTESSON

Téléphone : 01 30 15 78 15 **Fax :** 01 30 15 78 63
Portable : 06 87 10 51 13

Site Internet : http://www.enerclean.fr
E-mail : egarault@enerclean.fr

Responsabilité légale :
BRUN PASCAL LAURENT CO-GÉRANT / GARAULT ERIC GÉRANT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	26/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/10/2026 16:24

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.